

Natixis Horizon Retraite

Une gamme de placements visant à préserver l'épargne du salarié à l'approche de son départ à la retraite

Un mode de gestion spécialement conçu pour la retraite

La gamme Natixis Horizon Retraite a été créée par Natixis Interépargne et Natixis Asset Management, respectivement n°1 de la tenue de comptes et n°2 de la gestion d'actifs d'épargne salariale en France⁽¹⁾.

Elle vise à **optimiser le rendement de l'épargne jusqu'au départ en retraite** tout en la préservant à l'approche de son échéance par un mécanisme de **désensibilisation progressive des avoirs**, dès la 18^{ème} année avant le départ en retraite.

Ce mode de gestion dit « gestion par horizon » est spécialement conçu pour la retraite.

Un seul support de placement jusqu'au départ à la retraite du salarié

La gamme Natixis Horizon Retraite s'articule autour de 8 compartiments, créés par tranches de 5 ans, qui composent le FCPE Natixis Horizon Retraite :

Compartiments du Fonds Commun de Placement d'Entreprise	Indicateur de risque et de rendement ⁽²⁾
Natixis Horizon Retraite 2050-2054	6
Natixis Horizon Retraite 2045-2049	6
Natixis Horizon Retraite 2040-2044	6
Natixis Horizon Retraite 2035-2039	6
Natixis Horizon Retraite 2030-2034	6
Natixis Horizon Retraite 2025-2029	5
Natixis Horizon Retraite 2020-2024	4
Natixis Horizon Retraite 2015-2019	2

Le salarié investit tout au long de sa période d'épargne dans un seul et même compartiment, celui dont l'horizon d'investissement comprend sa date prévisionnelle de départ à la retraite.

C'est l'allocation d'actif du compartiment qui évolue dans le temps pour optimiser le couple rendement/risque à l'horizon retraite.

N.B. : Si un salarié part en retraite à une date antérieure au premier compartiment du FCPE Natixis Horizon Retraite (c'est à dire avant 2015), alors ses avoirs seront investis dans le FCPE Avenir Monétaire.

Si un salarié prévoit de partir en retraite à une date postérieure au dernier compartiment de la gamme, (c'est à dire à partir de 2055), ses avoirs seront investis automatiquement dans le dernier compartiment de la gamme, aujourd'hui Natixis Horizon Retraite 2050-2054.

Évolution des allocations d'actifs⁽³⁾ en fonction de l'horizon retraite

L'allocation d'actifs au sein des compartiments Natixis Horizon Retraite évolue dans le temps, afin d'optimiser le couple rendement/risque au fur et à mesure que se rapproche l'échéance retraite :

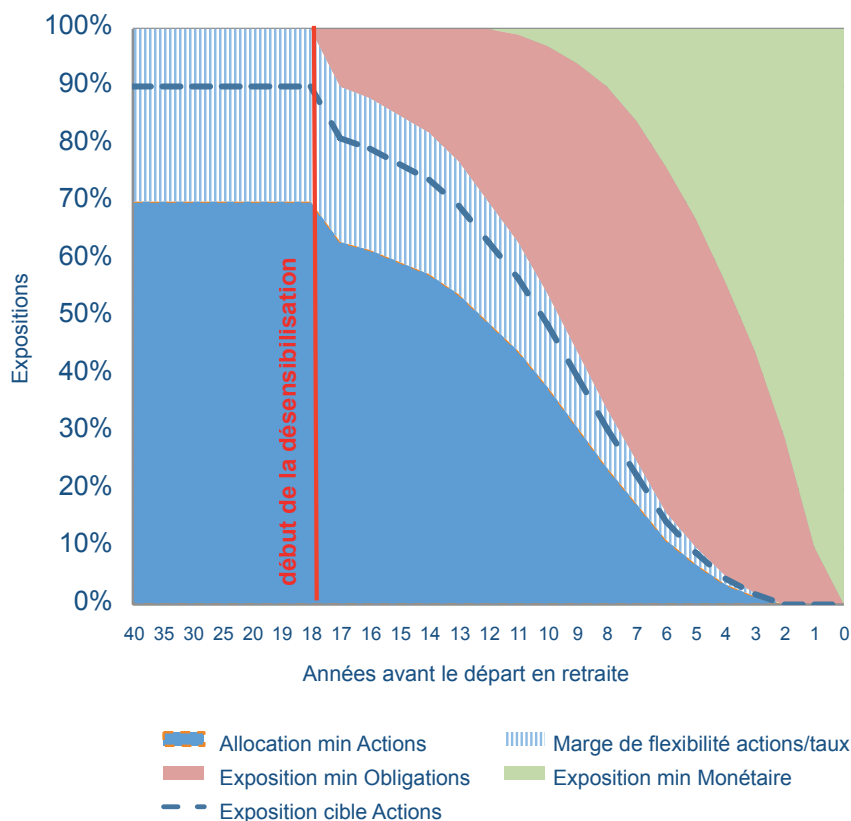
- tant que l'horizon d'investissement du compartiment choisi est supérieur à 18 ans, **la gestion est très dynamique**: les actions représentent une part très importante des actifs (de 70 à 100 %);
- à 18 ans de la retraite, démarre la **phase de désensibilisation progressive** du compartiment : chaque trimestre, et ce jusqu'à maturité, les investissements en actions sont progressivement réduits au profit des obligations, puis du monétaire ;
- à 2 ans de la retraite, le portefeuille ne contient plus d'actions et est **exclusivement composé d'obligations et de titres monétaires**, jusqu'à détenir 100% de monétaire à l'échéance, de façon à permettre au salarié de récupérer son épargne dans les meilleures conditions.

Au moment du départ en retraite, l'épargnant peut récupérer son capital, le convertir en rente ou le laisser fructifier dans le FCPE Avenir Monétaire.

Horizon de retraite	Expositions maximum actions	Exposition maximum obligations	Exposition maximum monétaire
18 ans et plus	100 %	0 %	0 %
17 ans	90 %	10 %	0 %
16 ans	88 %	12 %	0 %
15 ans	85 %	15 %	0 %
14 ans	82 %	18 %	0 %
13 ans	77 %	23 %	0 %
12 ans	70 %	30 %	0 %
11 ans	63 %	36 %	1 %
10 ans	54 %	43 %	3 %
9 ans	44 %	50 %	6 %
8 ans	34 %	56 %	10 %
7 ans	25 %	59 %	16 %
6 ans	16 %	60 %	24 %
5 ans	10 %	57 %	33 %
4 ans	5 %	51 %	44 %
3 ans	2 %	42 %	56 %
2 ans	0 %	29 %	71 %
1 an	0 %	10 %	90 %
0	0 %	0 %	100 %

Flexibilité

Illustration des marges de flexibilité de la gamme Natixis Horizon Retraite



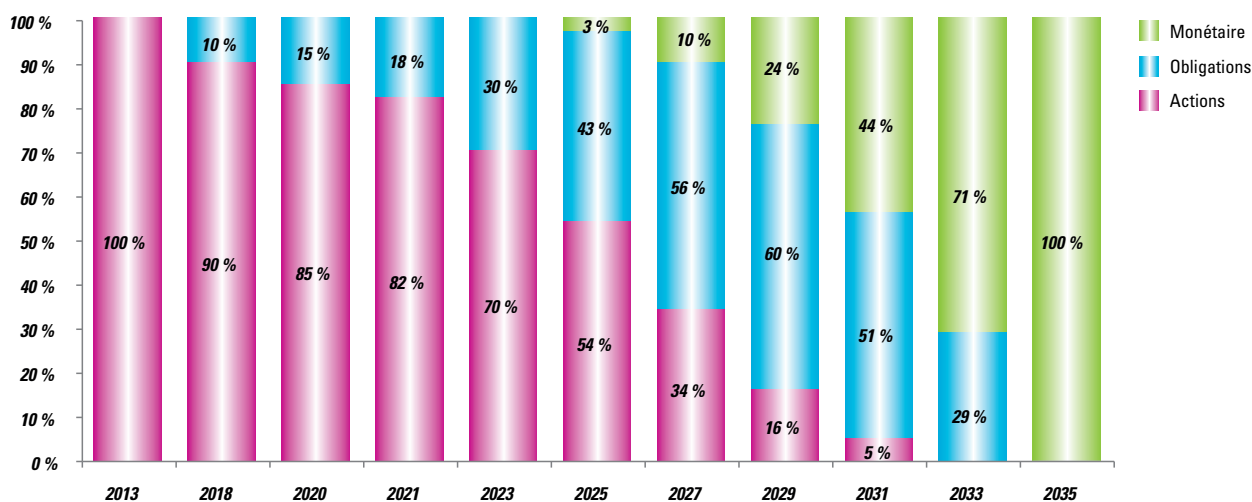
Un des moyens les plus efficaces pour éviter de subir l'intégralité de la baisse des marchés est de disposer de suffisamment de flexibilité dans la gestion de ces fonds. La gamme Natixis Horizon Retraite dispose d'une flexibilité importante sur chaque classe d'actifs, permettant ainsi **d'optimiser les performances en fonction des perspectives de chacun des actifs du portefeuille** :

- le gérant responsable de l'allocation dispose de **marges de flexibilité tactique** (+10 / -20% sur les actions par rapport à l'allocation de base sur Natixis Horizon Retraite 2030-2034 et suivants) ;
- l'évolution de l'allocation tactique de chaque FCPE vise à **préserver le capital** et à rechercher une évolution de la valeur liquidative supérieure à celle des grands marchés internationaux actions et de taux.

Un système très pointu de désensibilisation corrélé aux évolutions des tendances de fond des marchés

Chaque année, les hypothèses du modèle d'allocation d'actifs des compartiments du FCPE Natixis Horizon Retraite sont réactualisées afin d'adapter leur structure à l'évolution de l'environnement économique et financier.

Exemple de prévisions d'évolution de l'actif du FCPE Natixis Horizon Retraite 2035-2039



L'univers d'investissement est très large, ce qui permet d'aller chercher de la performance là où elle se trouve, et de **diversifier ses investissements pour limiter les risques**. Ainsi, le FCPE Natixis Horizon Retraite investit sur l'ensemble des marchés internationaux, que ce soit sur les actions ou sur les taux.

Le gérant dispose de la possibilité de diversifier des investissements en dehors de ces marchés sur des actifs tels que les obligations convertibles, ou encore les obligations à haut rendement.

Les plus de Natixis Horizon Retraite

- **Simplicité pour les salariés** : leurs avoirs sont investis dans un FCPE unique tout au long de la période d'épargne.
- **Efficacité** : la diversification permet d'éviter une trop forte volatilité et renforce la maîtrise du risque. Le gérant peut intégrer de nouvelles sources de diversification tout au long de la durée de vie du FCPE.
- **Flexibilité** : une marge de manœuvre tactique est laissée au gérant afin de chercher à optimiser les performances en fonction des perspectives de chacun des actifs du portefeuille.
- **Optimisation de l'épargne** : le degré de risque du portefeuille à l'approche de la retraite est réduit pour consolider les performances passées.

Un processus de gestion spécifique

La gestion financière de la gamme Natixis Horizon Retraite s'appuie sur les expertises pointues de Natixis Asset Management en matière d'allocation d'actifs. Société de gestion d'actifs basée à Paris, Natixis Asset Management est régulièrement primée par la presse financière spécialisée pour la qualité des performances de ses fonds et expertises.

Respectivement numéro 1 de la tenue de comptes et numéro 2 de la gestion d'actifs d'épargne salariale, avec plus de 3 millions de comptes et de 19,4 milliards d'euros gérés*, Natixis Interépargne et Natixis Asset Management sont les filiales spécialisées de Natixis.

* Source AFG au 31/12/2012

POINT D'ATTENTION :

Ce document à caractère non promotionnel, achevé de rédiger en mai 2013, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF et produit à titre purement indicatif. Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ces investissements sont indiqués dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) de chaque FCPE. Avant toute souscription, vous devez prendre connaissance du DICI qui devra vous être remis. Il est disponible sur le site Internet www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur demande écrite auprès de la société de gestion. Natixis Interépargne et Natixis Asset Management ne sauraient être tenues pour responsables de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

(1) Source AFG au 31/12/2012.

(2) L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un OPCVM par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée de l'OPCVM, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôle périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Les caractéristiques, les risques et les frais sont mentionnés dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) du FCPE.

(3) Allocation stratégique au 31/05/2013. Cette allocation n'est pas figée.